

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU PETITE RESTAURATION AVEC L'ASSOCIATION AMICI D'ITALIA PLACE DU GENERAL LECLERC A VINCENNES, LE SAMEDI 11 MAI 2019 DE 10H A 20H DÉCISION N° AU-19-145 EN DATE DU 6 MARS 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté 4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Amici d'Italia, représentée par son président, Monsieur Robert Zumbo de Sanctis, dont le siège social est situé au 16 rue Charles Pathé – 94300 Vincennes, d'un stand avec buvette et/ou petite restauration, sur la Place du Général Leclerc à Vincennes, le samedi 11 mai 2019 de 10h à 20h;

CONSIDÉRANT la participation de l'association Amici d'Italia à l'animation « Vincennes fête l'Europe » organisée par la ville de Vincennes le samedi 11 mai 2019.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association Amici d'Italia, représentée par son président Monsieur Robert Zumbo de Sanctis, dont le siège social est situé au 16 rue Charles Pathé – 94300 Vincennes, une convention portant sur l'installation d'un stand de buvette et/ou petite restauration sur la Place du Général Leclerc à Vincennes, le samedi 11 mai de 10h à 20h.

DE LA GRATUITE de la mise à disposition.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée des sports et des relations internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190405-Imc1H6141H1-AR Date de réception en Préfecture : 05/04/2019

Date de Publication : 05/04/2019